



MUNI-NOUVELLES

Journal de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme
www.stthomasdidyme.qc.ca



Volume 35, numéro 6

27 mai 2016

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS-DIDYME

AVIS PUBLIC
À L'INTENTION DE TOUS LES CITOYENS DESSERVIS
PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL

NETTOYAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Les employés municipaux procéderont au nettoyage annuel du réseau d'aqueduc le :

Mercredi premier juin et jeudi 2 juin 2016.

Dans un premier temps, le nettoyage consiste à injecter d'avantage de chlore dans le réseau pour une désinfection en profondeur jusqu'à ses extrémités.

Par la suite, on ouvre les bornes-fontaines selon un ordre préétabli pour purger le réseau.

Il est contre-indiqué de laver le linge pendant la journée car l'eau peut contenir, en plus du chlore, une grande quantité de minéraux qui peuvent altérer la couleur des tissus.

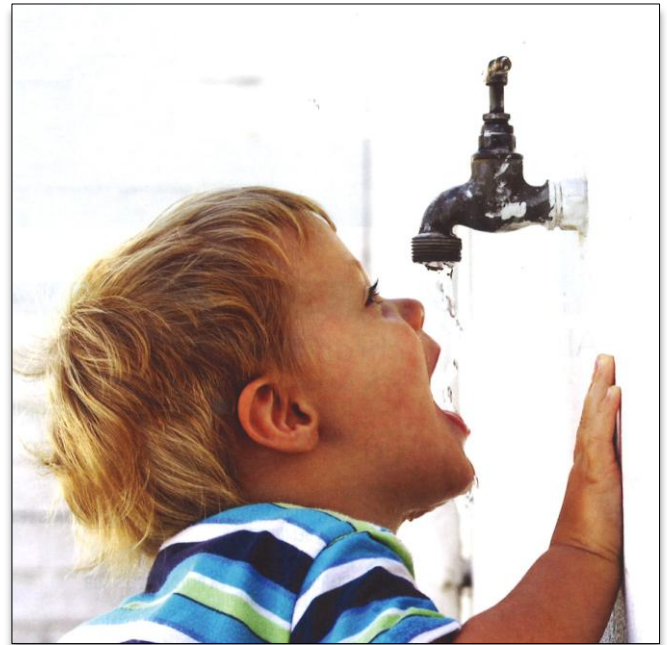
Bien qu'elle soit propre à la consommation, il est conseillé de se faire une réserve d'eau pour boire. Par contre, l'eau surchlorée est déconseillée aux petits animaux tels oiseaux, chats, chiens.

Lorsque la période de lavage sera terminée, si votre eau sent ou goûte le chlore de façon prononcée, nous vous recommandons de la laisser couler jusqu'à ce que vous obteniez l'eau habituelle.

Dans certains cas il peut être nécessaire de nettoyer le filtre aérateur qui est vissé sur votre champlure et le filtre qui est situé à la base de votre réducteur de pression pour rétablir le débit maximal.

Donné à Saint-Thomas-Didyme, ce 27 mai 2016

Jean-Marc Paradis
Directeur général



RAMONAGE DES CHEMINÉES

L'inspection des cheminées sur notre territoire a été fixée les 6 et 7 juillet prochains. L'inspection est défrayée par la municipalité mais si le ramonage est requis, son coût est directement défrayé par le citoyen qui en fait la demande.

Il n'est pas obligatoire de prendre le ramoneur agréé par la municipalité pourvu que le travail soit fait avant la prochaine saison froide.



NOUVEAUX NOMS DE RUES

La commission de toponymie du Québec vient d'accepter trois nouveaux noms de chemins pour notre municipalité. Deux étaient déjà d'appellation reconnue : Chemin de la Croche et Chemin de la Pointe-à-Ti-Biche et un nouveau nom fait son apparition : le chemin Coq-Perron. Ce dernier est situé dans le nouveau développement fait par Monsieur Serge St-Hilaire et construction Martin Rousseau au sud du lac à Jim et mène au chalet appartenant actuellement à Monsieur Aldéï Darveau. Le nom a été inspiré du fait que l'ancien chemin des Bussières passait à cet endroit, soit devant la maison de Joseph Perron surnommé Coq Perron et que cette maison fait figure de proue sur les photos de l'époque où la drave était coutume à chaque été. Les citoyens concernés par ces changements seront contactés par le bureau de la municipalité.

ÉPANGAGE AÉRIEN

Plusieurs propriétaires de lots boisés participent à une campagne d'épandage d'un produit permettant le contrôle de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Le produit utilisé est le B.T.K. et sera pulvérisé dans les prochains jours à partir d'un hélicoptère de la compagnie G.D.G. aviation de Trois-Rivières. Le produit est sans risques pour la faune, la flore et les humains.

On prévoit une deuxième intervention un peu plus tard pendant l'été.

BON SAMARITAIN

Prendre note que pendant les mois de juin, juillet et août, le comptoir vestimentaire du Bon Samaritain n'ouvre que sur rendez-vous. Appelez Denise Delisle : 418 274-2579 ou Angèle Sénéchal : 418 274-2161.

POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le candidat choisi par le conseil municipal pour remplir les fonctions de directeur général, Monsieur Dominique Gobeil, s'est désisté à la dernière minute en évoquant des raisons familiales. Le comité de sélection entend rencontrer d'autres candidats potentiels dans les prochains jours.

